



LE FONDS DE DOTATION

Le Fonds de dotation

ALCA TORDA BIODIVERSITE

PUBLIÉ AU JO DU 28 JUIN 2014 - ANNONCE N° 2134 - PAGE 3178



LE FONDS

UNE CRÉATION EN 2013, MAIS POUR LE FINANCEMENT D' ACTIONS QUI S' APPUIENT SUR UN HISTORIQUE DE PLUS DE 30 ANS !

Il faut chercher l'origine du fonds de dotation «ALCA TORDA BIODIVERSITE» et de sa dénomination dans, entre autres, les échouages en 1999 et 2002 des pétroliers Erika et Prestige sur la façade atlantique où des centaines de milliers d'oiseaux marins ont péri. Parmi eux, le Pingouin torda dont le nom scientifique est "Alca torda" a payé un lourd tribut. Devant ces catastrophes répétées et d'origines anthropiques, **une association locale a décidé de monter une structure d'accueil et de soins pour la faune sauvage**. En 2005, naissait ainsi le centre de soins de la faune sauvage ALCA TORDA.

Dès les années 1970, cette association à l'origine du centre de soins est également présente sur une autre thématique environnementale : la sauvegarde des zones humides. Implantée dans le département des Landes, ces actions entreprises se sont focalisées sur la restauration de ces territoires d'exception tout en garantissant la pérennité des opérations réalisées par la mise en place de dispositifs juridiques adaptés.

L'idée de base est simple : protéger des habitats naturels de qualité. Elle permet de maintenir ou de développer des cortèges faunistiques importants apportant, ainsi des aménités environnementales, qu'elles soient sociologiques, patrimoniales, culturelles ou bien même économiques.

Naufrage de l'Erika, au large
des côtes françaises



ALCA TORDA BIODIVERSITE intervient à la croisée de la protection des habitats naturels, du soin de la faune sauvage en difficulté tout en intégrant systématiquement les composantes du territoire - à savoir la sociologie et la patrimonialité des écosystèmes sauvegardés - par la mise en place de projets innovants et concertés.

LES MISSIONS DU FONDS

Conformément à ses statuts constitutifs, la mission principale du fonds est de **développer et soutenir toute activité d'intérêt général dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement** en vue, notamment, d'assurer la protection de la faune sauvage, de la flore, des habitats naturels, des zones humides et, plus généralement, de la biodiversité, y compris comme opérateur désintéressé de mesures de compensation.

LES ACTIONS

HISTORIQUEMENT, LES ACTIONS SOUTENUES PAR LE FONDS S'ORGANISENT AUTOUR DE **6 GRANDS PÔLES** :

PÔLE 1 / LA SAUVEGARDE DES ZONES HUMIDES PAR LA MISE EN RÉSEAU DE SITES PROTÉGÉS ET GÉRÉS

Depuis les années 1970 jusqu'à aujourd'hui, les travaux entrepris ont permis de sauvegarder **30 sites naturels répartis sur plus de 2 500 ha**. Parmi ces derniers, on trouve aujourd'hui des sites d'exception dont la réserve dite de «Lesgau» à Saint-Martin-de-Seignanx, ou bien la lagune de la Roustouse, vestige glaciaire de la grande Lande, etc...

PÔLE 2 / LE SOIN DE LA FAUNE SAUVAGE ET LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC D'ESPÈCES PROTÉGÉES

Le centre de soins accueille annuellement plus de 500 animaux sauvages issus de la faune indigène et **depuis 2011 est habilité à accueillir les oiseaux saisis par les services de l'Etat, issus des trafics illégaux en tous genres**. Pour la seule année 2013, ce sont 300 oiseaux accueillis et qui ont pu être replacés dans des structures adaptées.

Parmi les oiseaux accueillis, certaines espèces figurent parmi les listes des espèces les plus menacées.

PÔLE 3 / LA SAUVEGARDE DE RACES EMBLÉMATIQUES ET EN VOIE D'EXTINCTION

Le patrimoine génétique des races anciennes est probablement l'un des plus menacés. Le peu d'intérêt économique, les difficultés d'élevage associés au faible nombre d'individus font que **nous avons perdu 16% de nos races locales**. Une race locale disparaît chaque semaine dans le monde (source FAO).

En Aquitaine est présente une race endémique de bovidés : la marine landaise. Investie dans un projet de restauration d'un troupeau viable, l'association profite de la rusticité de la race pour entretenir de façon extensive certains sites naturels.

En 2014, ce sont 26 individus qui constituent désormais une sous-population qui permettra de **rediversifier génétiquement** les autres troupeaux.



▲ La Lagune de la Roustouse, sur la commune de Losse

▼ *Ara rubrogenys*, espèce menacée et faisant l'objet de trafic



PÔLE 4 / LE SOUTIEN DES INITIATIVES POUR LE REDÉPLOIEMENT D'ÉLÉMENTS STRUCTURELS DU PAYSAGE : LA HAIE CHAMPÊTRE

La haie, élément paysager indissociable de nos campagnes a quasiment disparu de notre vision. Pourtant, tous les acteurs s'accordent sur son intérêt (agronomique, paysager, écologique). En partenariat avec des fermes pilotes référencées en agriculture biologique, des **projets de réimplantation** et suivi des haies sont encouragés.

L'opération n'ayant débuté qu'en 2012, ce sont néanmoins **5 000 mètres de haies** qui ont réinvesti la campagne landaise depuis.

PÔLE 5 / LA PROMOTION DES ÉTUDES SCIENTIFIQUES SUR LES THÉMATIQUES HABITATS - ESPÈCES

La France est placée sur **l'un des axes de migration les plus importants du paléarctique occidental**. Chaque année ce sont des dizaines de millions d'oiseaux qui migrent et hivernent dans nos contrées.

Relié au pôle n°1, des espèces patrimoniales ou simplement des espèces appartenant à la nature de proximité mais dont l'écologie reste méconnue, peuplent les sites ainsi sauvegardés. Pour maintenir une attractivité pertinente, des études scientifiques sont conduites et donnent lieu le cas échéant à des publications alimentant ainsi le savoir universel.

PÔLE 6 / LA SENSIBILISATION, L'INFORMATION ET LA VALORISATION AUPRÈS DU PUBLIC DES ACTIONS MENÉES

Les missions d'information et de sensibilisation sont sans nul doute une des composantes essentielles de la politique environnementale nécessaire à une meilleure prise de conscience de la **fragilité et de l'utilité de nos écosystèmes**.

Des grands rendez-vous annuels mais aussi des ateliers plus ciblés sont développés pour faire vivre ce pôle.

POURQUOI DONNER AU FONDS DE DOTATION ALCA TORDA BIODIVERSITE ?

DÉFISCALISATION DU DON, UN AVANTAGE À NE PAS OCCULTER POUR LES MÉCÈNES

Très largement développé et inscrit dans la culture Anglo-Saxonne, le don tend à se développer en France. Le fonds de dotation **créé par la loi de 2008** s'inspire grandement de cette expérience que le gouvernement a adaptée «à la française». Le mécénat d'entreprise ou le mécénat des particuliers élargit les possibilités de financements pour des associations d'intérêt général tout en **bénéficiant de réductions fiscales**.

LES ENTREPRISES
BÉNÉFICIAIRES
D'UNE RÉDUCTION
D'IMPÔT DE

60%

Les Entreprises bénéficient de la réduction d'impôt de 60 % du montant des dons et versements effectués au profit des fonds de dotation (ce versement étant pris en compte dans la limite de 5 % de leur chiffre d'affaires, l'excédent étant reportable sur les cinq exercices suivants).

Ainsi, lorsque votre entreprise fait un don de 2 000 €, elle peut déduire 1200 € de l'impôt sur les sociétés dû.

LES PARTICULIERS
BÉNÉFICIAIRES
D'UNE RÉDUCTION
D'IMPÔT DE

66%

Les Particuliers peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant des dons et versements, ceux-ci étant pris en compte dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi, lorsque vous faites un don de 100 €, il ne vous en coûte que 34 € (après déduction fiscale de 66 €).

Faire un don permet de rendre utile une contribution fiscale en aidant des projets et des initiatives souvent locales. Ainsi, l'intérêt et l'investissement du don peuvent être facilement mesurés par le donateur.

1 844 FONDS EN FRANCE, COMMENT CHOISIR À QUI DONNER ?

DONNER À ALCA TORDA BIODIVERSITE relève d'une démarche réfléchie et volontaire. C'est l'assurance de donner à un fonds dont la reconnaissance sociologique est aujourd'hui acquise grâce aux actions déjà accomplies en faveur du patrimoine naturel dans le respect de l'identité des territoires.

AIDER ALCA TORDA BIODIVERSITE permettra de soutenir des travaux concrets, dont l'efficacité sera quantifiable par chacun.

C'est aussi soutenir des actions d'insertion dans le monde du travail pour des jeunes en situation précaire sur le thème de l'éducation à l'environnement.

AIDER ALCA TORDA BIODIVERSITE c'est aussi soutenir un endémisme singulier et une culture rurale empreinte de traditions et de savoirs-faire uniques, chers à la culture Gasconne.

Chouette effraie, espèce souvent
victime de collisions routières
et prise en charge au centre de soins



QU'EST CE QU'UN DON ?

LES RESSOURCES DU FONDS DE DOTATION SE COMPOSENT DES DONS ET LEGS

LE DON MANUEL

Le Fonds ALCA TORDA BIODIVERSITE peut recevoir librement des dons manuels (dons en numéraire, dons de biens meubles, dons en nature, mécénat de compétence, etc...), notamment dans le cadre des **campagnes d'appel à la générosité publique** qu'il lance.

LA DONATION

Le Fonds ALCA TORDA BIODIVERSITE dispose aussi de la capacité à recevoir des donations de tout type de biens : argent, titres, immeubles, etc.
Les donations se font par **acte devant notaire** et le patrimoine donné est **exonéré** des droits de mutation.

LA DONATION TEMPORAIRE D'USUFRUIT

Solution idéale **pour concilier générosité, optimisation fiscale et transmission** de vos biens à vos héritiers, les donations temporaires d'usufruit sont pourtant encore trop peu connues.

- En donnant l'usufruit d'un bien de manière temporaire (minimum 5 ans) au Fonds ALCA TORDA BIODIVERSITE :
- **Vous faites don des revenus** de ce bien au Fonds ALCA TORDA BIODIVERSITE (ces revenus n'ont donc plus à être déclarés dans le cadre de votre déclaration annuelle d'IRPP).
 - **Vous restez «nu-propriétaire»** pendant la période durant laquelle l'usufruit de votre bien a été donné au fonds, mais votre bien sort de votre assiette ISF pour la totalité de sa valeur.
 - **Vous récupérez la totalité du bien** à l'issue de la période de donation.

L' ASSURANCE-VIE

Vous pouvez désigner le Fonds ALCA TORDA BIODIVERSITE comme bénéficiaire de tout ou partie de votre assurance-vie. Le montant ainsi versé au Fonds ALCA TORDA BIODIVERSITE sera **exonéré** de tout droit de succession.

LE LEGS

Le legs est un geste de générosité qui s'effectue par testament. **Il prend effet lors de votre succession.** Il peut concerner tout ou partie de votre patrimoine, en fonction de votre situation familiale et de la «quotité disponible».

▲ *Milan noir, les migrations sont parsemés d'obstacles parfois mortels*

COMMENT DONNER ?

DONNER EN LIGNE PAR CARTE BANCAIRE

Vous pouvez faire un don ponctuel **directement en ligne** à l'aide de votre carte bancaire sur www.centrealcatorda.com

Pour la **sécurité de ses transactions**, le Fonds ALCA TORDA BIODIVERSITE fait appel au Crédit Agricole (solution très sécurisée)

DONNER PAR CHÈQUE

Téléchargez, imprimez et complétez un simple formulaire, avant de le joindre à votre chèque, et de nous l'envoyer à : Fonds ALCA TORDA BIODIVERSITE - 111 chemin de l'herté - 40465 Pontonx sur l'Adour

DONNER RÉGULIÈREMENT PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Le prélèvement automatique est la solution idéale pour donner de façon régulière en minimisant les frais de collecte du Fonds ALCA TORDA BIODIVERSITE : pas de courrier, pas de sollicitation inutile, et une efficacité maximale grâce à sa régularité. Pour mettre en place votre prélèvement automatique, un simple formulaire à envoyer par courrier accompagné de votre première mensualité par chèque. **Vous restez libre, à tout moment, de suspendre ou arrêter votre prélèvement** en nous adressant un message par simple courrier ou mail.

REÇUS FISCAUX

Tous les reçus fiscaux sont envoyés de façon trimestrielle, à l'exclusion des reçus fiscaux au titre des prélèvements automatiques, qui sont envoyés une fois par an en début d'année.

LA GESTION DES FONDS

La gestion financière du fonds de dotation est assurée dans le respect de la liste des placements énoncée à l'article R. 931-10-21 du Code de la Sécurité Sociale, en respectant une dispersion suffisante des actifs.

Chaque année, un rapport d'activité est rédigé et rendu public. Les actions soutenues par le fonds y sont précisément décrites.



▲ Le Centre Alca Torda lorem ipsum dolore sit amet consectetur aetoris amet

POUR FAIRE CONNAISSANCE

LE FONDATEUR **JEAN-ROLAND BARRÈRE**

Ancien Cadre bancaire à la retraite Jean-Roland BARRERE s'est largement investi dans la sauvegarde du **patrimoine naturel Gascon** auquel il est viscéralement attaché. Homme de conviction, il a su reprendre l'action initiée par un autre Gascon **Henri SALLENAVE** dont un site naturel d'exception porte aujourd'hui son nom dans les Landes.

Préserver notre environnement commun, c'est garantir sans nul doute le maintien d'une identité territoriale indispensable à la structuration sociale de nos paysages.

Le FONDS ALCA TORDA BIODIVERSITE souhaite contribuer par ses caractéristiques à la restauration d'écosystèmes en perdition et à la valorisation de l'action des hommes faisant la richesse de nos régions.





149, chemin des Faisans / 40120 Pouydesseaux
0810 521 040 / contact@alca-torda.org

Centre de soins de la faune sauvage agréé pour l'accueil d'oiseaux saisis / Arrêté Préfectoral
du 26 octobre 2011 / Déclaration d'activité de Formation enregistrée sous le numéro 7240 00945 40

www.centrealcatorda.com